

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 85 (1971)

Heft: 2-3

Artikel: Armoiries et attributs de l'université de Fribourg

Autor: Lachenal, L. Dupont

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries et attributs de l'université de Fribourg

par le chanoine L. DUPONT LACHENAL

La Suisse compte actuellement sept universités, auxquelles il faut ajouter encore quelques autres hautes écoles de rang universitaire.

Genève aurait pu être la première ville universitaire de notre pays. Par deux fois, en effet, les plus hautes autorités tentèrent d'y fonder une université dès la fin du Moyen Age. Ce fut d'abord l'empereur Charles IV, qui accorda au comte de Savoie Amédée VI une bulle impériale, le 2 juin 1365, pour la création d'une université à Genève, mais la rivalité qui opposait la cité et la Savoie ne permit pas la réalisation de ce dessein. En 1418, après le Concile de Constance où le cardinal Jean de Brogny, originaire du diocèse de Genève, avait joué un grand rôle, le pape Martin V remit à l'évêque de Genève Jean de Rochetaillée un diplôme pour la fondation d'une université dans sa ville épiscopale, mais, cette fois encore, le projet resta sans effet.

C'est à *Bâle* que fut enfin créée la première université sur le territoire actuel de la Suisse. Le pape Pie II, qui avait été le célèbre humaniste Aeneas Sylvius Piccolomini, connaissait la ville rhénane pour y être venu à l'époque du concile tenu en cette ville. Il déclara le 12 novembre 1459 une bulle approuvant le projet d'y créer une université, et la nouvelle institution fut ouverte le 4 avril 1460. Bien située au coude du Rhin, alors que le fleuve, jusque-là orienté vers l'ouest, se tourne vers le nord, Bâle est un carrefour entre la France, l'Allemagne et la Suisse. Cette position, favorable au développement économique, ne le fut pas moins à l'essor intellectuel et artistique de la ville, dont l'université

connut un grand rayonnement. Elle fut même, durant près de quatre siècles, la seule véritable université suisse.

Si l'Université de Bâle se rattache au mouvement de la Renaissance, c'est la Réforme qui fonda dans les principales villes de Suisse des académies, d'abord destinées à la formation des pasteurs. Ainsi *Zurich* sous l'influence de Zwingli en 1525, puis *Berne* en 1528 et *Lausanne* en 1537, enfin *Genève* dont Calvin créa l'académie en 1559. Ces écoles connurent des fortunes variables; d'abord réservées à la théologie, elles s'ouvrirent peu à peu à d'autres disciplines: philosophie, lettres, droit, sciences, médecine. Elles deviendront au XIX^e siècle de véritables universités par lois ou décrets des autorités législatives de ces cantons: *Zurich* le 16 juillet 1831, *Berne* le 5 mars 1834, *Genève* le 13 septembre 1873, *Lausanne* le 10 mai 1890.

De leur côté, les VII Cantons catholiques, dont les capitales étaient de moindre importance et les ressources plus modiques, aspiraient aussi à la création d'une haute école dont la nécessité se faisait sentir tant pour la formation des clercs que des laïcs. Le 7 mars 1548 le gouvernement de *Fribourg* exprime clairement son désir d'établir une université dans cette ville, et son insistance emporta enfin l'adhésion des VII Cantons en 1568. Le problème des ressources continuait cependant d'entraver la réalisation d'un tel dessein. Néanmoins, en 1755, Fribourg décida de créer une école de droit, qui fut ouverte le 21 mars 1763. C'était un premier pas. Un siècle encore s'écoulera jusqu'à la fondation de l'université, qui fut

votée définitivement par le Grand Conseil le 4 octobre 1889. Un mois après, le 4 novembre déjà, furent inaugurées la Faculté de philosophie et lettres et la Faculté de droit, que suivirent les Facultés de théologie en 1890 et de sciences en 1896. Dès le 1^{er} août 1889, le pape Léon XIII, mis au courant de la fondation projetée, avait adressé à celui qui en était l'artisan, le conseiller d'Etat Georges Python, et par lui aux autorités fribourgeoises, un bref louant hautement une telle fondation.

La septième université suisse est celle de *Neuchâtel*, érigée le 19 octobre 1909, sur la base de l'académie inaugurée en 1841, supprimée en 1848 et rétablie en 1866.

Une université moderne s'est développée plus récemment à *Saint-Gall*, où le 3 mai 1899 avait été inaugurée une «*Handelsakademie und Verkehrsschule*» (Académie de commerce et Ecole des chemins de fer, postes, télégraphes et douanes). En raison des buts poursuivis, cette institution se scinda, en 1904, en deux Ecoles. En 1911, l'Académie de commerce changeait son nom en «*Handels-Hochschule*» et en 1962 en «*Hochschule St. Gallen für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften*» (Haute Ecole de Saint-Gall pour les sciences économiques et sociales) et son recteur fait partie de la Conférence des recteurs des universités suisses. En outre une académie de médecine clinique sera créée sous peu.

Une neuvième université est actuellement en voie de formation à *Lucerne*.

A ces universités s'ajoutent encore deux Ecoles polytechniques fédérales : celle de *Zurich* (EPFZ), créée par la Confédération dès le siècle dernier et dont la réputation est internationale, et celle de *Lausanne* (EPUL), fondée par le canton de Vaud et reprise récemment par la Confédération.

L'ensemble de ces hautes écoles témoigne du niveau de la culture en Suisse et joue un rôle essentiel dans la vie intellectuelle et économique du pays tout entier. Rappelons enfin que, depuis 1903, la collaboration entre toutes les universités est assurée par la Conférence de leurs recteurs.



Fig. 1. Premier sceau de l'Université de Fribourg.

*

Dès sa fondation, l'Université de Fribourg se munit d'un sceau, qui prit pour fond les armes cantonales (*coupé de sable et d'argent*) en les surchargeant d'une effigie du Christ accompagnée des lettres grecques IC et XC, soit $I\text{C}$ et $X\text{C}$, abréviation de $I\text{H}\Sigma\text{OY}\Sigma\text{ XPI}\Sigma\text{TOS}$. Autour du sceau, la légende porte : SIGIL · UNIVERSITATIS · FRIBURGENSIS · HELV · (fig. 1).

Pour marquer sa bienveillance envers la nouvelle université, le pape Léon XIII lui fit don, en 1895, d'une chaîne ou collier pour son Recteur. Un médaillon quadrilobé y était suspendu, portant, à l'avant, la même image du Christ, avec les mêmes lettres (fig. 2), et, au revers, le buste du donateur.

Les choses demeurèrent ainsi jusqu'en 1949, mais, cette année-là, à l'occasion des cours d'été (Summer School), qui attirent



Fig. 2. Médaillon de la chaîne rectorale donnée par Léon XIII (1895).

un grand nombre d'étudiants étrangers, le chancelier de l'Université, M. Hubert Aepli, prit l'heureuse initiative de doter l'*Alma Mater Friburgensis* de véritables armoiries qui lui soient propres, qui répondent pleinement aux règles héraldiques et qui signifient clairement le triple caractère de l'Université de Fribourg : université d'Etat – université catholique – université internationale.

Pour atteindre ce but, M. Aepli prit contact avec l'excellent héraldiste et artiste Paul Boesch, qui, par sa science et son art vigoureux, a renouvelé l'héraldique de notre pays. Très vite, MM. Aepli et Boesch tombèrent d'accord sur le blason suivant : *coupé de sable et d'argent, au globe évidé, cerclé et cintré, sommé d'une croix pattée, l'ensemble brochant sur la partition, de sable sur le champ d'argent et d'or sur le champ de sable.*

Les armes cantonales continuent ainsi de constituer le fond de l'écu, comme ce fut le cas dès le début de l'université. Mais l'image du Christ, qui pouvait se concevoir plus aisément dans une composition sigillographique que dans un écu véritablement héraldique, a été remplacée par le symbole chrétien de la croix surmontant le globe terrestre. La signification du symbole est claire : elle rappelle le Christ Sauveur du monde, selon l'expression de saint Jean : *scimus quia hic est vere Salvator mundi* (Jean, 4, 42).

L'Ordre des Chartreux porte dans ses armes un tel symbole, qu'illustre la devise : *Stat Crux dum volvitur orbis*. Par un curieux processus, ce symbole a passé dans les armes de la commune fribourgeoise de Cerniat, dont le territoire comprend la Chartreuse de La Valsainte; puis dans les armes personnelles de Mgr François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, qui est originaire de Cerniat. Et voilà que, sous l'épiscopat de ce prélat, l'Université de Fribourg adopte à son tour ce même symbole. Ici, le globe terrestre peut évoquer plus particulièrement le caractère international de cette haute école, dont près de la moitié des étudiants

proviennent des nations les plus diverses. Quant à la croix, elle signifie encore que l'Université de Fribourg est une université d'inspiration chrétienne. En composant ces armes, il eût été possible de retenir les deux seules couleurs des armes cantonales de Fribourg, en posant sur le coupé de sable et d'argent le globe et la croix de l'un dans l'autre; mais les auteurs du blason universitaire ont sans doute tenu à affirmer l'importance de la croix en la rendant plus lumineuse et plus rayonnante par le choix de l'émail d'or.

Ainsi constituées, ces armoiries furent pour la première fois utilisées lors des cours d'été 1950 : sur des écussons, sur le drapeau de l'université, sur des fanions, des imprimés, etc. Ces nouvelles armes reçurent un accueil favorable qui ne tarda pas à assurer leur diffusion.

En 1953, à la demande des autorités universitaires, Paul Boesch fut prié de dessiner un nouveau sceau. Il reprit naturellement les armes qui venaient d'être créées, en les surmontant de la partie supérieure de l'image du Christ ressuscité telle qu'elle est sculptée dans la scène du Jugement dernier au tympan du portail de la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg. Ainsi le nouveau sceau porte-t-il une effigie du Christ comme l'ancien sceau, mais c'est désormais une effigie plus particulière à Fribourg. Cette composition est complétée par l'inscription : VNIVERSITAS · FRIBVRGBENSIS · HELVETIORVM qui donne à l'ensemble la forme d'un ovale (fig. 3).



Fig. 3.
Grandes armoiries
de l'université
(1953).

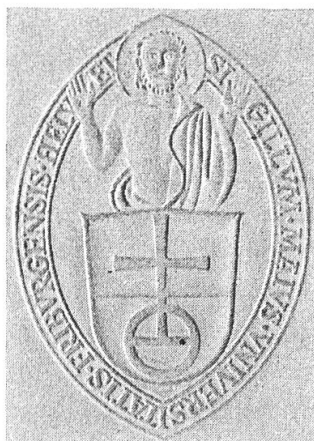


Fig. 4. Sceau officiel de l'université (1953).

Cette composition fut officiellement approuvée par le Sénat universitaire le 25 juin 1953 et par l'Assemblée plénière des professeurs le 6 juillet. Dès lors furent confectionnés deux sceaux semblables, l'un de 45 mm de hauteur, l'autre de 70 mm, portant la légende: SIGILLVM · MAIVS · VNIVERSITATIS · FRIBVRGENSIS · HELVET · Cette légende est inscrite entre deux filets qui donnent au sceau sa forme exactement définie, dite « en navette » ou « mandorle » (fig. 4).

Une nouvelle expression des armes universitaires eut lieu en 1958 lorsque l'orfèvre Max Aepli, de Rapperswil, créa une nouvelle plaque d'huissier de l'université (fig. 5). Un lion très stylisé, en argent doré, tient l'écu émaillé que sa tête domine comme un heaume.

Pour compléter les insignes de dignité et d'autonomie de l'université, Son Altesse Sérénissime le Prince régnant François-Joseph II de Liechtenstein a offert, le 19 décembre 1961, un sceptre rectoral, comme témoignage de sa sympathie personnelle et en signe de reconnaissance pour l'accueil toujours plus large que Fribourg accorde aux ressortissants de la principauté.

Ce sceptre, exécuté par le même orfèvre, s'inspire aussi des armes universitaires qu'il traduit dans un style très moderne. La hampe, ornée des symboles des quatre

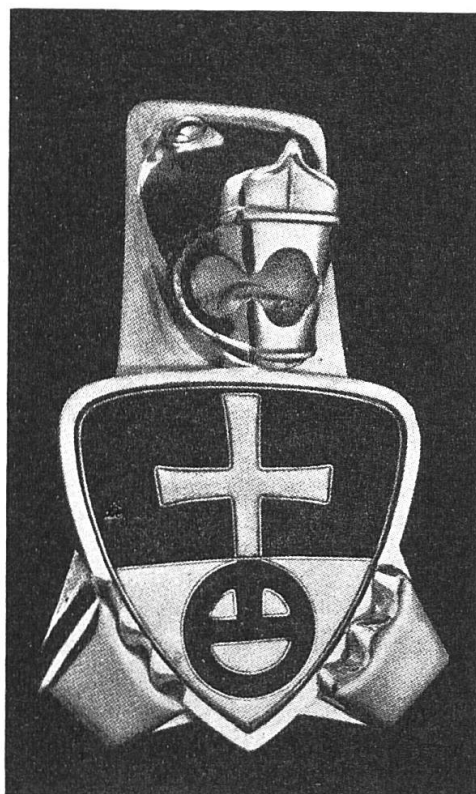


Fig. 5. Plaque d'huissier (1958).

facultés, se termine par une boule de cristal surmontée de l'image du Christ, dont le corps et les bras dessinent la croix. Cinq pierres précieuses marquent les plaies du Seigneur.

Au printemps 1962, la chaîne rectorale donnée par Léon XIII fut dérobée et n'a pu être retrouvée. Elle a été remplacée par un nouveau collier, œuvre de l'orfèvre Burch-Corrodi, à Zurich. A ce collier

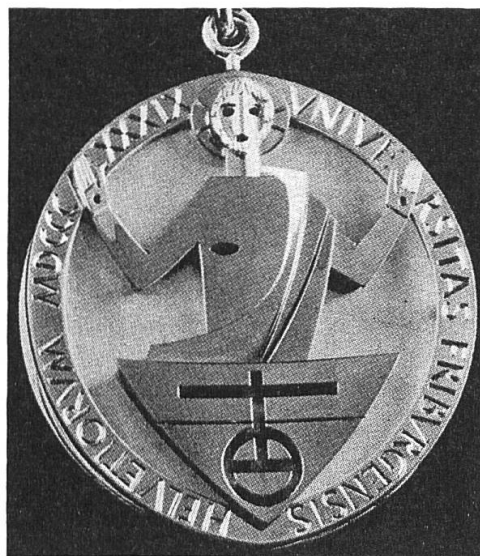


Fig. 6. Médaillon du nouveau collier rectoral (1962).

pend une grande médaille ronde portant les armes de l'université surmontées de l'image du Christ, le tout dans une ligne très moderne (fig. 6). Le motif est entouré de la légende circulaire suivante : VNIVERSITAS FRIBVRGENSIS HELVETIORVM MDCCCLXXXIX, rappelant la date de fondation de l'université. Cette nouvelle chaîne fut inaugurée à l'occasion du *Dies academicus*, le 15 novembre 1962, en la fête de saint Albert le Grand, patron de l'Université.

Relevons encore un emblème graphique dont l'Université de Fribourg fait parfois usage (fig. 7). Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'armoiries au sens strict, on y peut cependant reconnaître une composition d'esprit héraldique : dans un cercle évoquant le globe et traversé par une croix qui le divise en quatre secteurs, on voit en chacun de ceux-ci les attributs des quatre facultés :

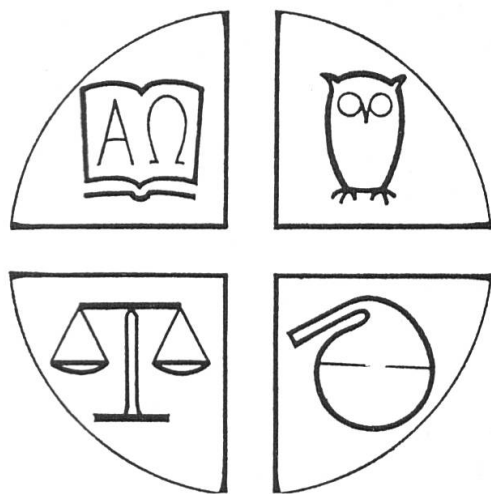


Fig. 7. Le globe, la croix et les emblèmes des quatre Facultés.

Faculté de théologie : le Livre ouvert (la Bible), avec les lettres alpha et oméga (Apocalypse, 1, 8; 21, 6; 22, 13).

Faculté de philosophie et lettres : la chouette, symbole de vigilance, attribut d'Athéna, déesse de la sagesse, des arts et des lettres.

Faculté de droit : la balance, symbole de la justice.

Faculté des sciences : la cornue, symbole de la chimie.

Mentionnons aussi un gracieux bandeau typographique que l'Université de Fribourg utilisa parfois : il porte simplement un petit écu aux armes cantonales, surmonté de la chouette partie de sable et d'argent, ce qui crée une agréable diversion avec le coupé de l'écu (fig. 8).



Fig. 8. Bandeau typographique

Nous ne voulons pas achever cette étude sur les insignes et les armes de l'Université de Fribourg, sans exprimer notre gratitude à M. Binz, ancien chancelier d'Etat, qui a orienté nos recherches, et à M. Hubert Aepli, qui nous a aimablement documenté, témoignant par là une fois de plus de son attachement à l'*Alma Mater Friburgensis* dont il fut, de 1942 à 1964, le chancelier compétent et très apprécié.